



## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 3270200: entreprises de travail adapte subsidiees par la commission communautaire française**

Situation au 16/05/2019 (Dernière adaptation 21/08/2018)

Le barème salarial n'est pas encore disponible. Les documents concernant le champs de compétence et les autres données salariales sont consultables.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.